

COMMUNE DE CONFRANÇON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20201211-01 DU 11/12/2020

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 15
- pouvoirs :
- votants : 15
 - pour : 15
 - contre : 0
 - abstentions : 0

Date d'affichage de la délibération**14 DEC. 2020**

L'an deux mil vingt le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune, sur convocation en date du 04 décembre 2020 adressée par Monsieur Jean-Paul BUELLET, Maire.

Présents : Jean-Paul BUELLET, Sylvaine MARTIN, Jean-Luc FROMONT, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Nicolas RAYBAUD, Aurélie BETTEMBOURG, Anne-Lise PUGLIESE, Régie BUET, Cyrille DUPUIT, Sylvie TRIPLET, Catherine PITRE, Benjamin ANDRE, Christophe CHARTIER, Hervé COLAS.

Membre absent excusé ayant donné pouvoirs :

Membres absents excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Cyrille DUPUIT

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Objet : Convention avec la CA3B pour l'entretien des espaces verts de la crèche

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération du conseil communautaire de la CA3B du 10 décembre 2018, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement du multi accueil Câlins et Trotinettes ont été reconnus d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions combinées des articles L.5215-27 et L.5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CA3B peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public. Ainsi :

- **CONSIDERANT** que la gestion de l'entretien des espaces verts du multi accueil Câlins et Trotinettes est réalisée dans les faits par la commune.
- **CONSIDERANT** que le coût annuel de l'intervention de la commune est estimé à 224,37 €/an comprenant le salaire chargé, le matériel et équipement et les frais de gestion.

Monsieur le Maire propose de conclure une convention entre la CA3B et la commune de Confrançon qui fixe les modalités juridiques, techniques et financières de la gestion de l'entretien des espaces verts du multi accueil Câlins et Trotinettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention entre la CA3B et la commune de Confrançon pour la gestion de l'entretien des espaces verts du multi accueil Câlins et Trotinettes sur la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, le 11 décembre 2020,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Paul BUELLET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20201211-02 DU 11/12/2020

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 15
- pouvoirs :
- votants : 15
 - pour : 15
 - contre : 0
 - abstentions : 0

Date d'affichage de la délibération

14 DEC. 2020

L'an deux mil vingt le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune, sur convocation en date du 04 décembre 2020 adressée par Monsieur Jean-Paul BUELLET, Maire.

Présents : Jean-Paul BUELLET, Sylvaine MARTIN, Jean-Luc FROMONT, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Nicolas RAYBAUD, Aurélie BETTEMBOURG, Anne-Lise PUGLIESE, Régie BUET, Cyrille DUPUIT, Sylvie TRIPLET, Catherine PITRE, Benjamin ANDRE, Christophe CHARTIER, Hervé COLAS.

Membre absent excusé ayant donné pouvoirs :

Membres absents excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Cyrille DUPUIT

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Objet : Don du KANGOO de l'Amicale des Pompiers à la commune

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 20200709-01 du 09/07/2020 qui modifie la date de création du Centre d'Incendie et secours (CIS) 3 Logis et porte l'ouverture au 01/10/2020.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à la délibération n° 20201007-08 du 07/10/2020 la commune a délibéré sur la cession des matériels et habillement des pompiers du CPINI qui ne seront pas repris par le SDIS.

Monsieur le Maire indique que par délibération n° 20201007-09 du 07/10/2020, le Conseil municipal a décidé d'accepter l'offre de transfert du VL KANGOO au SDIS de l'AIN pour 1 300,00€. Or, ce véhicule a été acquis par l'Amicale des Pompiers en 2015 mais a accepté d'en faire don à la commune conformément à son courrier en date du 01/12/2020. Ce matériel fera donc l'objet d'une inscription à l'inventaire préalablement à sa cession au SDIS pour le montant de l'offre proposée par cet établissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité.

- **ACCEPTE** le don du véhicule KANGOO par l'Amicale des Pompiers
- **ACCEPTE** que ce véhicule soit inscrit à l'inventaire communal préalablement à sa cession pour un montant de 1 300,00€ ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette décision.

Fait et délibéré en séance, le 11 décembre 2020,
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



COMMUNE DE CONFRANÇON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20201211-03 DU 11/12/2020

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 15
- pouvoirs :
- votants : 15
 - pour : 15
 - contre : 0
 - abstentions : 0

Date d'affichage de la délibération

14 DEC. 2020

L'an deux mil vingt le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune, sur convocation en date du 04 décembre 2020 adressée par Monsieur Jean-Paul BUELLET, Maire.

Présents : Jean-Paul BUELLET, Sylvaine MARTIN, Jean-Luc FROMONT, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Nicolas RAYBAUD, Aurélie BETTEMBOURG, Anne-Lise PUGLIESE, Régie BUET, Cyrille DUPUIT, Sylvie TRIPLET, Catherine PITRE, Benjamin ANDRE, Christophe CHARTIER, Hervé COLAS.

Membre absent excusé ayant donné pouvoirs :

Membres absents excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Cyrille DUPUIT

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Objet : Décision modificative n° 03 du budget

Cette troisième modification du budget est nécessaire dans le cadre de la clôture de l'exercice 2020 qui approche.

Cette dernière modification du budget 2020 permet de procéder aux derniers ajustements entre comptes et sections mais également de procéder à la régularisation comptable liée à la sortie de l'inventaire des matériels du CPINI cédés à titre gratuit à plusieurs CPINI et au SDIS de l'Ain.

Les modifications proposées dans le cadre de cette DM3 pour 2020 figurent en ANNEXE.

Hervé COLAS informe également les membres de l'assemblée que la sortie des matériels du CPINI qui ont été cédés par la commune doit faire l'objet d'un amortissement à partir de l'année suivant ces dons. En effet, ces cessions gratuites sont assimilées à des subventions versées en nature.

Les matériels cédés en 2020 l'ont été conformément à l'annexe à la présente délibération.

Considérant que ces dons sont assimilés à des subventions versées pour un montant total définitif de 25 913,96€ ;

Considérant qu'il y a désormais lieu d'amortir cette subvention en nature ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- **DECIDE**, pour ces subventions versées, les conditions d'amortissement suivantes :

Type	Subvention versée par la commune	Durée d'amortissement
Cessions matériels	25 913,96€	1 an

- **DIT** qu'il y a lieu de prévoir les crédits nécessaires soit 25 913,96 € sur l'exercice 2021 lors de l'élaboration du BP 2021 :
 - o Recettes d'investissement : chapitre 040 /article 28041631
 - o Dépenses de fonctionnement : chapitre 042 /article 6811

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** cette décision modificative du budget principal.

Fait et délibéré en séance, le 11 décembre 2020,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Jean-Paul BUELLET



Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60622 : Carburants	400.00 €			
D 60623 : Alimentation		50.00 €		
D 60631 : Fournitures d'entretien	400.00 €			
D 60632 : F. de petit équipement	1 500.00 €			
D 6064 : Fournitures administratives		130.00 €		
D 6068 : Autres matières & fournitures		1 900.00 €		
D 6135 : Locations mobilières		710.00 €		
D 615221 : Bâtiments publics		6 800.00 €		
D 615228 : Autres bâtiments	2 500.00 €			
D 615231 : Voirie	4 000.00 €			
D 6156 : Maintenance		750.00 €		
D 6188 : Autres frais divers		120.00 €		
D 6226 : Honoraires	2 000.00 €			
D 6231 : Annonces et insertions	311.00 €			
D 6262 : Frais de télécommunication		550.00 €		
D 6354 : Droits d'enregistrement		101.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	11 111.00 €	11 111.00 €		
D 6531 : Indemnités élus		3 500.00 €		
D 6534 : Cot.séc. sociale part patr. élus	3 000.00 €			
D 65541 : Compensat ⁿ charges territoriales	500.00 €			
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	3 500.00 €	3 500.00 €		
Total	14 611.00 €	14 611.00 €		

INVESTISSEMENT				
D 2041631 : ADM : Biens mobiliers, matériel		25 913.96 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		25 913.96 €		
D 2128-105 : DIVERS 2020		900.00 €		
D 21568-105 : DIVERS 2020		200.00 €		
D 21578-105 : DIVERS 2020		28 950.00 €		
D 2158-105 : DIVERS 2020		800.00 €		
D 2182-105 : DIVERS 2020		2 650.00 €		
D 2183-105 : DIVERS 2020		2 570.00 €		
D 2184-105 : DIVERS 2020		500.00 €		
D 2188-105 : DIVERS 2020		710.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		37 280.00 €		
D 2315-105 : DIVERS 2020	37 280.00 €			

TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	37 280.00 €			
R 21568 : Autre matériel et outillage				25 913.96 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				25 913.96 €
Total	37 280.00 €	63 193.96 €		25 913.96 €

Total Général		25 913.96 €		25 913.96 €
----------------------	--	--------------------	--	--------------------

COMMUNE DE CONFRANÇON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20201211-04 DU 11/12/2020

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 15
- pouvoirs :
- votants : 15
 - pour : 15
 - contre : 0
 - abstentions : 0

Date d'affichage de la délibération

14 DEC. 2020

L'an deux mil vingt le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune, sur convocation en date du 04 décembre 2020 adressée par Monsieur Jean-Paul BUELLET, Maire.

Présents : Jean-Paul BUELLET, Sylvaine MARTIN, Jean-Luc FROMONT, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Nicolas RAYBAUD, Aurélie BETTEMBOURG, Anne-Lise PUGLIESE, Régie BUET, Cyrille DUPUIT, Sylvie TRIPLET, Catherine PITRE, Benjamin ANDRE, Christophe CHARTIER, Hervé COLAS.

Membre absent excusé ayant donné pouvoirs :

Membres absents excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Cyrille DUPUIT

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Objet : Dépenses d'investissement avant vote du budget 2021

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En 2020, le montant des dépenses d'investissement du budget principal de la commune (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et écritures d'ordre) s'est élevé à 173 789,13 €.

Les dépenses d'investissement pouvant être ouvertes avant le vote du budget se présenteraient comme suit :

	Crédits ouverts (BP+DM+reports)	Ouverture possible à hauteur de 25%
Opération non affectée (hors chapitre 16)	44 000,00 €	11 000,00 €
<i>Chapitre 16 pour information</i>	543 600,00 €	
Opération 102 : Divers 2019	761,38 €	190,35 €
Opération 104 : Cimetière	35 850,00 €	8 962,50 €
Opération 105 : Divers 2020	37 335,10 €	9 333,78 €
Opération 78 : Aménagement Logis Neuf	55 071,46 €	13 767,87 €
Opération 98 : Eglise 2018	771,19 €	192,80 €
	173 789,13 €	43 447,28 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- **AFFECTE** les crédits suivants avant le vote du budget principal 2021 de la commune aux opérations et articles ci-dessous :

Opération	N°	Article	Montant
Divers 2020	105	2315	5 000,00 €
Divers 2021	106	2315	15 000,00 €
Matériel 2021	107	2188	10 000,00 €
Cimetière	104	2315	13 447,28 €
		TOTAL	43 447,28 €

- **DIT** que ces ouvertures de crédit seront reprises au budget primitif 2021 lors de son adoption,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le 11 décembre 2020,
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture : 001-210101150-20201211-20201211-04-DE.

Date de décision : 11/12/2020

Date de transmission : 14/12/2020

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Décisions budgétaires

COMMUNE DE CONFRANÇON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20201211-05 DU 11/12/2020

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 15
- pouvoirs :
- votants : 15
 - pour : 15
 - contre : 0
 - abstentions : 0

Date d'affichage de la délibération

14 DEC. 2020

L'an deux mil vingt le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune, sur convocation en date du 04 décembre 2020 adressée par Monsieur Jean-Paul BUELLET, Maire.

Présents : Jean-Paul BUELLET, Sylvaine MARTIN, Jean-Luc FROMONT, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Nicolas RAYBAUD, Aurélie BETTEMBOURG, Anne-Lise PUGLIESE, Régie BUET, Cyrille DUPUIT, Sylvie TRIPLET, Catherine PITRE, Benjamin ANDRE, Christophe CHARTIER, Hervé COLAS.

Membre absent excusé ayant donné pouvoirs :

Membres absents excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Cyrille DUPUIT

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Objet : Demande de stationnement d'un commerce ambulancier : camion épicerie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier en date du 28/10/2020 de Madame Nathalie JOBAZÉ de MEZERIAT (01) demandant l'autorisation de se stationner sur la commune pour de la vente d'épicerie : fruits, légumes, charcuterie, fromage et même pain quand il n'y a pas de boulangerie. Les produits proposés viennent de producteurs locaux : Salaisons de Meillonas, Ferme du Bois de But pour le fromage, laitage d'Étrez, Miel de Mézériat et Cuet, torréfacteur de Perrex, un maraîcher de Mézériat domicilié à Curtafond, charcuterie sur St Rémy, pâtisseries sur Servas, ...

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que cette commerçante souhaiterait s'installer une fois par semaine, le samedi matin entre 10h45 et 12h30 sur le parking devant le restaurant scolaire en face de la salle des fêtes de Confrançon.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la délibération n° 2012-02-24-11 du 24/12/2012 la commune a arrêté un droit de place et/ou de stationnement fixé à 30€ par mois payable au trimestre pour les activités de commerce ambulancier.

Après avoir indiqué que cette demande s'inscrit dans l'accompagnement et l'aide au commerce de produits locaux et qu'elle n'entraînerait pas une concurrence directe sur le marché actuel, Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à la demande de cette commerçante ambulante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité.

- **ACCEPTE** la demande d'installation de Madame JOBAZÉ sur la commune le samedi matin entre 10h45 et 12h30 sur le parking en face de la Salle des fêtes ;
- **INDIQUE** que cette demande sera soumise à droit de place et/ou de stationnement conformément à la délibération susnommée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette décision.

Fait et délibéré en séance, le 11 décembre 2020,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20201211-06 DU 11/12/2020

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 15
- pouvoirs :
- votants : 15
 - pour : 15
 - contre : 0
 - abstentions : 0

Date d'affichage de la délibération

14 DEC. 2020

L'an deux mil vingt le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune, sur convocation en date du 04 décembre 2020 adressée par Monsieur Jean-Paul BUELLET, Maire.

Présents : Jean-Paul BUELLET, Sylvaine MARTIN, Jean-Luc FROMONT, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Nicolas RAYBAUD, Aurélie BETTEMBOURG, Anne-Lise PUGLIESE, Régie BUET, Cyrille DUPUIT, Sylvie TRIPLET, Catherine PITRE, Benjamin ANDRE, Christophe CHARTIER, Hervé COLAS.

Membre absent excusé ayant donné pouvoirs :

Membres absents excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Cyrille DUPUIT

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Objet : Avenant au contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocation Familiale de d'Ain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avenant au contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocation Familiale de d'Ain.

Ce contrat est une convention d'objectif et de cofinancement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation enfance jeunesse (PSEJ).

La commune est tenue notamment :

- De s'assurer que les services et/ou les activités proposés sont ouverts à tous, qu'ils s'appuient sur un encadrement adapté et qu'ils répondent aux normes de sécurité et d'hygiène ;
- D'optimiser la fréquentation des équipements concernés pour qu'ils atteignent les taux cibles d'occupation (70% pour les structures d'accueil des jeunes enfants, 60% pour les accueils de loisirs) ;
- De moduler la tarification en fonction des ressources des familles, d'appliquer le barème des participations familiales établi par la CNAF pour les établissements d'accueil des jeunes enfants ;
- De respecter les dispositions légales et règlementaires en la matière.

En contrepartie, la CAF s'engage à apporter sa contribution à l'élaboration d'un diagnostic partagé, à l'évaluation du projet, au versement d'une PSEJ.

La convention est renouvelée jusqu'au 31 décembre 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au Contrat enfance jeunesse : convention d'objectifs et de financement et tout autre document en lien avec cette décision.

Fait et délibéré en séance, le 11 décembre 2020,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

